

litige indemnisation suite à un accident de la route

Par aenor

Bonjour,

j'ai eu un accident de la route en Septembre dernier. Je n'ai aucun tord dans l'accident, sachant que l'on est rentré dans mon véhicule alors que j'étais à l'arrêt à cause d'un trouble de la circulation. Il s'agit d'un accident de travail, que je rentrais à mon domicile directement après ma journée de travail.

Etant à l'arrêt et la personne roulant à une allure entre 60 et 70 km/h j'ai accusé tout le choc.

J'ai consulté un médecin dans la semaine car des douleurs dans la nuque m'empêchaient totalement de rester assise, et me lançaient tout au long de la journée. Suite à cette visite médicale et une radio de la colonne j'ai suivi 12 séances de rééducation.

Aujourd'hui même si les douleurs ne sont pas aussi intense qu'avant le traitement, elles restent bel et bien présentes. Je ne peux plus du tout lire assise, cuisiner longtemps ou faire la vaisselles me cause de forte douleurs. Je porte une écharpe en permanence car si le froid ou l'humidité touchent ma nuque celle ci se raidie et devient très douloureuse.

Je sais que ces douleurs là seront toujours présentes et qu'il y a des chances qu'elles s'aggravent avec l'âge.

J'ai aujourd'hui 24 ans, et j'ai l'impression d'avoir le cou d'un personne de 60 ans.

J'ai reçu une lettre de l'assurance qui me proposait 300 euros de dédommagement. J'ai évidemment refusé. J'ai demandé une rente à vie que mon assurance a refusé trouvant cette demande bien au dessus des blessures.

Je vous demande aujourd'hui quel dédommagement je peux espérer pour cet accident de travail? Quelle somme suis-je en droit de demander?

Bien cordialement

Par yvesmarie

Bonjour,

Je me permets de répondre pour votre question concernant votre indemnisation.

Etant passé par là aussi, je peux vous dire que les experts d'assurances sont de vrais escrocs! J'ai eu une grave entorse de la cheville qui me fait encore souffrir aujourd'hui.

J'ai été consolidé par l'expert d'assurance avec 2/7 de souffrances endurées et 2 % d'IPP...Au final l'assurance me proposait 3.500 ? environ!

J'ai fait le tour des forums et je suis tombé sur un cabinet spécialisé qui s'est chargé de mon cas.

Resultat on a du refaire une expertise résultat : 2,5 /7 de souffrances et 6 % d'IPP!!! mais bon j'ai perdu du temps en voulant me débrouiller seul

Et l'indemnisation finale a été de 15.500 ?...

La société c'est dva experts.

Leur site c'est : www.dva-experts.com

Le juriste qui m'a aidé s'appelle Monsieur Ikedjian.

Il donne des renseignements gratuitement, ca ne vous coute donc rien de demander conseil.

Bon courage à vous

Par BAERTHELE

Bonjour,

Consultez au plus vite un avocat spécialisé dans la réparation du dommage corporel.

Ne faites qu'une confiance relative aux assurances.

Sollicitez une expertise médicale judiciaire, et aprsè seulement vous pourrez évaluer votre préjudice.

Attention aux recours de la caisse d'assurance sociale en accident du travail.

Par choupy

J'ai été victime d'un accident de la circulation également et je n'ai pas demandé réparation de mon préjudice dans le temps. Aujourd'hui je le regrette car j'ai encore des séquelles.

Consulter un cabinet juridique spécialisé dans l'indemnisation des dommages corporels.

J'ai fait des études de droit par la suite et je me suis rendu compte que j'aurais pu être indemnisé.

300 ? c'est bien peu. Votre assurance veut régler le litige mais avec l'assistance d'un avocat vous devriez avoir une meilleure défense.